



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du mercredi 09 mars 2016

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le mercredi 09 mars 2016 à 20H00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 ;
2. Communications du bureau et de la municipalité ;
3. Préavis municipal n°1/16 relatif au correctif du règlement pour l'utilisation du camping du Jubillet ;
4. Préavis municipal n°2/16 relatif à une modification de l'affectation de la parcelle n°496 au lieu-dit « Grand Chaney et compensation financière ;
5. Propositions individuelles ;
6. Divers ;

Présidence : François Martignier
Secrétaire : Marie-Albane Baquey
Scrutateurs : Robert Dutoit et Henri Schaerer

La secrétaire procède à l'appel. 27 conseillers répondent présents. 10 conseillers se sont excusés.

Le quorum est atteint et le Conseil peut donc délibérer valablement.

Monsieur Marc Mazzariol, Municipal est excusé.

Le Président ouvre la séance. Il salue les auditeurs présents ainsi que les représentants de la presse.

Le président demande à l'assemblée de se lever afin de faire une minute de silence en l'honneur de Monsieur Adam Smolik décédé le 2 janvier 2016.

Le Président lit l'ordre du jour et demande s'il est accepté tel quel, il y a aucune objection.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 ;

Des modifications de celui-ci sont demandées par le Syndic.

- 4. Préavis municipal n°8/15 relatif au budget 2016 :

Paragraphe 4 :

Le Syndic répond à la question. La situation économique aujourd'hui impose des mesures importantes. Les consignes du budget 2015 sont respectées et des mesures anticipées sont prises afin d'affronter l'avenir. Actuellement, la commune doit récupérer une somme importante d'impôts concernant ces dernières années. Le budget est raisonnable et quittancé par rapport à l'approche UAPE, la gestion du personnel. Le budget doit être équilibré. Le déficit sera moindre.

Paragraphe 6 :

Le Syndic répond que la commune ne procédera pas à des engagements en 2016. Aujourd'hui, la Municipalité fait appel à un mandat externe. Elle a pris l'option de déléguer certaines tâches. Une partie du personnel avance en âge. Une mise à la retraite anticipée leur sera proposée. La Municipalité veut revaloriser les personnes actuelles dans la commune afin d'affronter 2016 en résolvant différents problèmes et de s'adapter au mieux à notre budget.

Paragraphe 8 :

Le Syndic prend la parole en précisant qu'une enveloppe de 30'000 francs est attribuée. Le Syndic précise que dans le budget de certaines communes les frais d'avocats sont illimités.

Paragraphe 11 :

Christiane Matthey demande s'il est possible d'avoir des précisions du décompte annuel et de son solde vis-à-vis du contrat de l'AGFORS.

Le Syndic répond en précisant que la Municipalité lisse le plan forestier d'année en année. L'idée est de lisser les effets financiers sur plusieurs années. La Municipalité reste prudente sur le compte et continue à le lisser. C'est une association.

Le procès-verbal corrigé est accepté par l'unanimité.

2. Communications du bureau et de la municipalité ;

Le Président remercie tous les membres du bureau du Conseil pour les votations du 28 février 2016. Il tient à remercier particulièrement :

Mmes Sylvie Elben, Nadine Konrad, Frédérique Zesiger Schaerer, Célia Rastello ainsi que MM Robert Dutoit et Henri Schaerer venu malgré un état grippal.

Mme Francine Bandieri présente toute la journée pour nous aider.

Mmes Marie-José Aeschbacher, Nathalie Badertscher, Nicole Glaser, Aline Vullioud Dutoit et Fabienne Gregersen venues en renfort pour le dépouillement en fin de journée.

Le Président précise que d'un commun accord, Francine Bandieri, ancienne Présidente et scrutatrice, Karl Velan observateur et lui-même se sont rendus à la préfecture pour discuter du déroulement des élections avec M. le Préfet.

Le Préfet souhaite la lecture du rapport de Monsieur Karl Velan aux conseillers et dire ces quelques mots aux membres du bureau:

- Nous aimerions, ma collègue et moi-même rendre hommage à l'ensemble des personnes qui constituaient votre bureau et les remercier pour leur engagement sans faille et du sérieux dans l'accomplissement de leur tâche.

Il y a eu un petit couac au greffe municipal, ce ne sont pas 764 électeurs inscrits pour les élections communales mais 895, cette modification ne met pas en cause le résultat des élections.

Le Président précise que le 20 mars 2016, il s'agit de l'élection de deux conseillers mais pas des conseillers suppléants. Si le 29 mars 2016 à midi, nous avons sept candidats pour les conseillers suppléants, il n'y aura pas d'élections. Afin de rester impartial, l'ordre d'entrée sera tiré au sort.

Le Président informe les Conseillers que les convocations et les dossiers pour les séances du conseil sont envoyés par courrier postal ou par email. Si vous souhaitez modifier votre mode de distribution, n'hésitez pas à l'en informer et il fera le nécessaire.

Les informations de la Municipalité sont dans le document annexé.

3. Préavis municipal n°1/16 relatif au correctif du règlement pour l'utilisation du camping du Jubillet ;

Le Président présente le préavis municipal numéro 1/16 relatif au correctif du règlement pour l'utilisation du camping du Jubillet et donne la parole à la responsable de ce dicastère.

Patricia Rama précise que le correctif est imposé par le Canton.
Monsieur le Président demande s'il y a des questions relatives au préavis.

La commission des finances, par son rapporteur Herlinda Elmer, propose d'accepter ce préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n°2/16 relatif à une modification de l'affectation de la parcelle n°496 au lieu-dit « Grand Chaney » et compensation financière ;

Le président rappelle qu'il faut lever la main pour demander la parole.

Le président présente le préavis municipal n°2/16 relatif à une modification de l'affectation de la parcelle n°496 au lieu-dit « Grand Chaney » et compensation financière et donne la parole à Didier Lohri.

Le Syndic précise que la parcelle n°496 au lieu-dit « Grand Chaney » est bien celle qui est entourée en rouge sur les annexes jointes au procès-verbal.

La commission des finances, par son rapporteur Sylvie Elben, propose d'amender le préavis.

La commission de l'urbanisme, par son rapporteur Nathalie Badertscher, propose d'accepter le préavis municipal n°2/16.

Le Président demande s'il y a des questions.

Diverses questions sont posées.

La commission des finances demande une interruption de séance pour modifier son amendement : il souhaite créer au bilan un compte. Si la municipalité veut l'utiliser, elle doit demander un crédit extrabudgétaire.

La commission des finances demande une deuxième interruption de séance.

Après discussion, voici l'amendement proposé par le Syndic :

Le montant sera affecté à un fond « entretien des bâtiments communaux rubrique 35 » sans les financements des intérêts et amortissements de la salle polyvalente et de la partie statutaire (liée au scolaire si les statuts de l'Association scolaire ne changent pas et sans diminution de la dette sur les investissements de chauffage à distance des Plattets.

La votation de cet amendement est acceptée à l'unanimité.

Le préavis municipal n°2/16 est accepté par l'unanimité.

Le Syndic remercie les conseillers pour l'acceptation de ce préavis.

5. Propositions individuelles ;

Le Président n'a reçu aucune proposition.

6. Divers ;

Le Président ouvre la discussion.

Anne-Marie Badel demande à la municipalité d'obtenir les dates des commissions du Conseil. Pour 2016.

Le Syndic répond que ce sera fait jusqu'à fin juin 2016.

Sylvie Elben demande à la municipalité de nous donner des informations concernant l'ouverture de l'auberge communale.

Le Syndic répond que la municipalité étudie deux dossiers sur vingt. Le deux mai 2016 nous aimerions ouvrir la partie restaurant. Le choix de la municipalité sur le tenancier se fera fin mars ou début avril 2016.

Nadine Konrad demande si l'eau de la fontaine à coté de la piscine sera bientôt mise.

Laurent Vukasovic répond que l'eau de source sera remise prochainement.

Le Président précise qu'il a besoin de trois conseillers supplémentaires afin de participer au dépouillement lors des élections du 20 mars 2016.

La parole n'étant plus demandée ; le Président clôt la séance à 21h21 et invite le public ainsi que la presse à prendre l'apéritif.

Bassins, le 09 mars 2016

Le Président

La Secrétaire

François Martignier

Marie-Albane Baquey